

PROCEDURE D'EXPERTISE ET DE SELECTION

SUBMISSION INFORMATION

La soumission d'un article ou d'un projet de numéro thématique suppose qu'il n'ait pas été publié ailleurs et qu'il n'ait pas été soumis pour publication à une autre revue.

Les propositions de publication

- Projet de numéro thématique,
- article pour *Varia*,
- compte rendu,

sont à adresser à la direction scientifique de la revue :

Anne Theissen, theissen[at]unistra.fr

Soumission d'un numéro thématique

Pour un volume thématique, une présentation du projet est transmise à la direction scientifique de la revue sous version électronique.

Le(s) coordinateur(s), après acceptation du projet thématique par la revue, procède(nt) par un appel à soumissions diffusé par emailing par les Presses universitaires de Strasbourg et par annonce sur les listes de diffusion disciplinaires nationales et internationales. L'appel à soumissions est aussi en ligne sur le site de la revue <<http://pus.unistra.fr/fr/revues/scolia/>> ainsi que sur celui de l'OpenEdition Journals.

Après réception des propositions d'articles, le coordinateur du numéro les soumet à la direction scientifique de la revue.

Le dossier de soumission comportera :

- une synthèse mettant en valeur la thématique visée et les apports nouveaux attendus,
- la liste des contributeurs,
- les résumés – 1 page – de chaque proposition d'article.

Le projet thématique avalisé, une première expertise des articles du volume thématique revient au(x) coordinateur(s) dont la responsabilité est de veiller à la qualité scientifique, au caractère novateur des travaux ainsi qu'à leur pertinence particulière et globale par rapport au thème abordé.

Chaque article est ensuite soumis, sous forme anonyme, à deux experts désignés par la direction de la revue et choisis, en fonction de leur compétence, parmi les membres du comité scientifique et du comité de lecture. Si les avis des deux experts diffèrent, la direction se réserve la possibilité de solliciter un troisième expert.

Des experts extérieurs à la revue peuvent être sollicités si les thèmes abordés dans les articles le requièrent.

Les coordinateurs de volume thématique et les auteurs s'engagent à rendre anonymes les documents, textes et illustrations transmis à la revue pour expertise.

Délais

Les coordinateurs reçoivent de la direction scientifique de la revue un accusé de réception dans un délai de trois semaines.

Délai maximum de réponse aux auteurs : 3 mois pour l'évaluation.

Délai de publication : 6 à 12 mois (pour un volume thématique).

Soumission d'un article pour la rubrique *Varia*

Toute proposition individuelle (rubrique *Varia*) est prise en compte par la direction scientifique de la revue et soumise, sous forme anonyme, à deux experts (membre du comité scientifique et/ou membre du comité de lecture). La décision, après avis des experts, est communiquée à l'auteur par la direction scientifique de la revue.

Délais

Les auteurs reçoivent un accusé de réception dans un délai de trois semaines.

Délai maximum de réponse aux auteurs : 3 mois pour l'évaluation.

Le délai de publication d'un article *Varia* est tributaire du planning de publication des numéros thématiques. Il dépend de la possibilité d'intégrer un article hors thème dans la rubrique *Varia*. L'auteur sera informé, au moment de la soumission de son article, du délai de publication.

Soumission d'un compte rendu

La revue héberge, dans une perspective d'échange et de confrontation, des comptes rendus d'ouvrages récents.

Les comptes rendus (10 000 signes maximum – notes, bibliographie et espaces comprises) sont soumis aux mêmes règles éditoriales que les articles.

La direction scientifique de la revue peut être sollicitée pour l'obtention d'un exemplaire service de presse d'un ouvrage si le demandeur s'engage à réaliser un compte rendu pour la revue.

Délais

Les auteurs d'un compte rendu recevront un accusé de réception dans un délai de trois semaines.

Le délai de publication d'un compte rendu est tributaire du planning de publication des numéros thématiques et de la rubrique *Varia*. L'auteur sera informé, au moment de sa proposition de compte rendu, du délai de publication.

Expertise

Il est demandé aux relecteurs d'exprimer un avis général et d'examiner la proposition selon les critères suivants :

- originalité et teneur scientifique de la proposition,

- pertinence de la problématique abordée (apports nouveaux, bibliographie appropriée, méthodologie adéquate, etc.),
- structuration de l'article (exposition des arguments, longueur du texte, etc.),
- correction de la langue et clarté du style.

Les rapports des experts relecteurs sont transmis aux auteurs, qui réviseront leurs textes en tenant scrupuleusement compte des commentaires reçus.

Les articles acceptés pour publication font l'objet d'une ultime relecture par la direction scientifique de la revue et les membres du comité de rédaction.

Pour l'éditeur (diffusion)

Le coordinateur est invité à fournir :

- un résumé anglais du volume (700 signes, tout inclus) accompagné de ses mots-clés (6 au maximum)
- un résumé français du volume (700 signes, tout inclus) accompagné de ses mots-clés (6 au maximum)
- les adresses postales et électroniques des coordinateurs et des contributeurs.